



Section ARMATIS VDA

Syndicat **SUD** Télécom du Nord
11/2 chemin des Vieux Arbres
59650 Villeneuve d'Ascq

V/Ascq, le 30/09/21

Mail : sud-telecom59@orange.fr

TELETRAVAIL : LE PIRE EST-IL ENCORE A VENIR ?

Depuis 18 mois, vous êtes nombreuses et nombreux en télétravail quelle que soit votre activité dans l'entreprise.

Face à cette crise sanitaire, des décisions d'urgence ont été prises par notre Direction afin de : "pallier à la situation d'urgence qu'a été la mise en place forcée du télétravail."

Suite à cela, la Direction a donc lancé il y a quelques mois une ouverture de négociation sur le télétravail. Voilà où nous en sommes...

Espérant parvenir à un accord avec les organisations syndicales, la Direction a fait plusieurs propositions, toutes plus déplorables les unes que les autres :

- Prime TAD à 1€ pour chaque jour télé-travaillé.
- Suppression des tickets restaurants pour les jours télé-travaillés.
- Proratisation de la prime transport
- De 45 minutes à 4 heures de pause « méridienne » imposée selon les contraintes de production.
- Prime d'astreinte fixée à 10€ par demi-journée et 20€ par journée complète.

Comme vous pouvez le constater, aucune mesure n'est en faveur des salarié.e.s. Bien au contraire, la Direction veut à la fois faire des économies sur tout (frais de transport, indemnité télétravail, Titres Restaurant...) et obtenir une flexibilité maximale de la part des salarié.e.s sommé.e.s de se soumettre à la dictature des flux !

La Direction peut légalement réduire sa participation aux frais de transport pour tout.e salarié.e travaillant moins de 50% en présentiel.

En revanche Armatix n'a pas le droit de priver les télé-travailleurs de l'avantage social que représente le titre restaurant, cela serait totalement discriminatoire !

La Direction a indiqué à chaque réunion en quoi le télétravail pouvait être une autre façon de voir le travail et en quoi nos accord respectifs n'étaient plus adaptés au travail à domicile...

Cerise sur le gâteau, la Direction conditionnera l'accès des Syndicats au portail intranet de l'entreprise, permettant de vous informer, à la signature de cet accord.

A ce jour, les trois syndicats de l'entreprise (**CFDT**, **CGT**, **SUD**) ont indiqué qu'ils ne signeraient pas cet accord.

SUD ne cède jamais au chantage à la signature fait par ces patrons voyous et ne signera jamais un accord qui enlèverait des avantages aux salarié.e.s et, pire encore, dégraderait leurs conditions de vie au travail !



Les mauvaises nouvelles n'arrivant jamais seules, il est à prévoir que cette même Direction qui veut nous rendre plus flexibles restera inflexible lors des négociations salariales !

La Négociation Annuelle Obligatoire reprend la première semaine d'octobre.

La Direction a choisi de fixer la réunion le 5 octobre, jour de la grève interprofessionnelle appelée par la **CGT**, **FO**, **SUD Solidaires**, la **FSU**, l'**UNEF**, l'**UNL.FIDL**, **MNL**.. En conséquence, **SUD** a bien évidemment demandé un report de la date annoncée.

D'ores et déjà, SUD vous appelle à faire grève le 5 octobre et à vous joindre à la manifestation lilloise. Départ Porte de Paris à 14H30.

Contact Délégué Syndical SUD : Sébastien Destoop 06 46 71 76 33